

LE CAILLEU

n° 19 • OCT. NOV. DÉC. 2012

Les brèves

■ Le périscolaire

Mis en place à la rentrée scolaire, il est prématuré au bout de 3 semaines de fonctionnement de tirer une quelconque conclusion. Le bilan en sera fait à la fin du premier trimestre.

Lors des vacances de la Toussaint qui ont été prolongées d'une semaine, une garderie sera organisée la deuxième semaine de ces congés, en complémentarité de la première, assurée par Maisons-du-Bois / Lièvreumont. Pour tous renseignements adressez-vous à Familles rurales sur le site.

■ Sécurisation aux abords de l'école

A l'occasion de la prochaine reprise des signalisations au sol par peinture, il est prévu d'interdire tout stationnement de véhicules le long de l'école et de réserver un couloir piéton pour les mamans avec leurs poussettes et enfants.

■ Concours des maisons fleuries

Le lauréat du concours maisons fleuries 2011, un membre de l'association des Fortes Têtes et un conseiller municipal ont arpenté les rues de notre village afin d'évaluer les propriétés les mieux fleuries. Cette année, un seul lauréat, la ferme du Gaec du Séquoia représentée par Catherine et Ramade HENRIET, lesquelles se verront remettre leur prix à l'occasion de la cérémonie des vœux de nouvel an.

■ Téléthon Gilley 2012

Lors du traditionnel repas du vendredi (choucroute), le village d'Arçon représentera l'île de la Réunion à l'aide d'une maquette et de quelques déguisements. Samedi soir, défilé des communes avec interprétation d'une chanson Réunionnaise. Le stand des tartines chaudes fonctionnera de 12 h à 24 h.

N'oubliez pas de réserver vos repas. Nos vendeurs et vendeuses vont vous solliciter, merci de leur réserver le meilleur accueil.
Gérard Rognon

■ Nouvelle ATSEM

M^{me} Catherine TERRIEN, ATSEM diplômée, a intégré l'équipe communale à la rentrée scolaire. Elle assiste M^{me} FAIVRE à l'école maternelle. Nous lui souhaitons la bienvenue et bonne intégration parmi nous.



dernière minute !

Pour le paiement de vos impôts, simplifiez-vous la vie !

Optez pour des solutions de paiement simples, pratiques, sûres et souples, valables pour la plupart des impôts (taxes d'habitation et foncières comprises).

Payez directement en ligne ou par Smartphone, ou bien choisissez le prélèvement automatique et évitez les risques d'oubli !

N'attendez pas, rendez-vous dès maintenant sur www.impots.gouv.fr

État civil 2012

Naissances

Elia DUCA, fils de Romain et de Rakia KMAISSE, né le 2 septembre à Pontarlier

Noé BARTHELET, fils d'Olivier et de Géraldine MAUGAIN, né le 7 septembre à Pontarlier

Mariages

Catherine HENRIET et Didier VUITTENEZ, le 21 juillet à Arçon

Vanessa BARTHELET et Damien PATOZ, le 11 août à Arçon

Aurélia CRIVELLI et Alexis HENRIET, le 25 août à Maisons-du-Bois/Lièvreumont

Véronique SALVI et Daniel OLIVIER, le 22 septembre à Arçon

Nos colonnes vous sont ouvertes, nous attendons vos réactions.

Mairie d'Arçon

2 rue des Tilleuls • 25300 ARÇON
Tél./fax 03 81 46 27 21

Le mot du maire

Chers Cailleuses et Cailleux,
Nous sommes contraints de fermer la décharge municipale sise au lieu-dit "Les Terraux" sur la route de La mare, suite aux constatations d'agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui ont relevé la « présence de produits non inertes dans une décharge non déclarée ».

Cette décharge avait fait l'objet d'un arrêté municipal le 27 mai 2004 fixant les conditions de son utilisation (déchets inertes: déblais, gravats, matériaux terreux, produits de démolition inertes) et était réservée uniquement aux particuliers et artisans ayant un chantier en cours sur le territoire de la commune.

La Loi du 26 octobre 2005 (Art. L541-30-1 du code de l'environnement) a créé un régime d'autorisation spécifique en vue de l'élimination des déchets inertes: les installations de stockage de déchets inertes (ISDI). La nôtre n'a jamais été reconnue comme telle et l'arrêté municipal antérieur qui la régissait en était caduc.

Un arrêté de fermeture a été apposé à son accès et nous devons remettre les lieux en état. A présent, pour ce type de déchets inertes, vous devez les transporter à la déchèterie de Maisons-du-Bois/Lièvreumont, pour de petits volumes, sinon à La Carrière de Chaffois qui est payante (5,5€/le m³).

Bernard Laithier

Infos utiles

Mairie d'Arçon

• Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
• Fermeture le mercredi après-midi.
Tél. / fax 03 81 46 27 21

Déchetterie Maisons-du-Bois Lièvreumont

Horaires du 1^{er} oct. au 31 mars:
mercredi: 14h-17h / samedi: 9h-12h
Tél. 03 81 46 27 00



Fête au Chalet de la Musique

C'est sous une météo un peu capricieuse que s'est déroulée le dimanche 2 septembre 2012 la traditionnelle fête champêtre organisée par la Société de Musique "La Perce Oreille".

De nombreuses animations étaient au rendez-vous, la musique de Grand-Combe-Chateau, la troupe de danseuses d'Arçon

"Dance Attitude", la traditionnelle course d'ânes, et pour terminer cette journée, de belles et beaux danseurs brésiliens sont venus nous faire quelques démonstrations de danses qui ont permis de réchauffer le public présent. Rendez-vous l'an prochain...

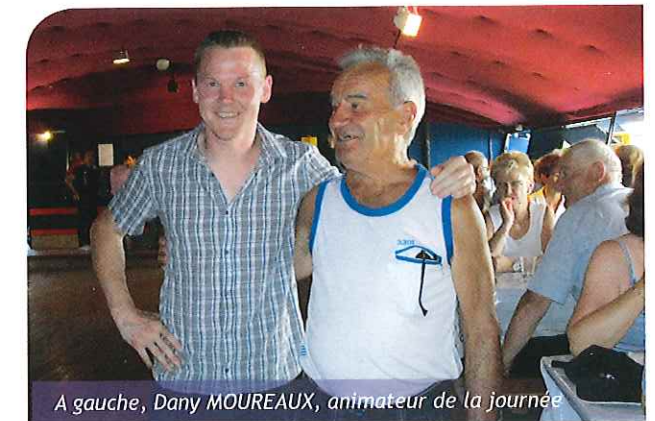
La Perce Oreille

15 août: la fête du foot

Cette année encore, le club de foot d'Arçon a organisé son traditionnel méchoui avec une grande première, une guinguette géante animée par Dany Moureaux, le candidat de l'émission de télévision "L'amour est dans le pré".

La journée a connu un très grand succès. On peut remercier nos bénévoles ainsi que nos sponsors présents qui ont su répondre à une affluente considérable ayant entraîné le service de plus de 600 déjeuners.

Durant cette journée, nous avons pu apprécier également la Perce Oreille, le trompettiste Jean-Marie Magnin-Feyot dit « Mailli », Dance attitude, le Cheval



A gauche, Dany MOUREAUX, animateur de la journée

d'Arçon, un groupe de jazz, ainsi qu'une chanteuse populaire, le tout coordonné par Music Anim qui a clôturé cette belle journée ensoleillée par le traditionnel bal populaire.

Afin de nous retrouver, nous vous donnons déjà rendez-vous, le 16 février 2013 pour la fondue géante à la salle des fêtes. A très bientôt.

Joël Maugain

Dates à retenir

Mardi 3 octobre: reprise du Qi Gong, salle des fêtes à 18h30

Samedi 13 octobre à 20 h: salle des fêtes, couscous (14€ couscous, 12 € poulet, 8 € enfants 6 à 12 ans)
Renseignements et inscription: Bernadette Marguet 03 81 39 00 49 ou Patricia Girardet 03 81 46 61 38

Mardi 16 octobre à 14h: salle des fêtes, reprise du club de l'amitié

Les 20 et 21 octobre: Subaru Summer Tour au stade de biathlon

Lundi 22 octobre à 20h: réunion préparatoire du téléthon à la mairie

Samedi 3 novembre à 12h: repas des anciens offert par la commune. Inscriptions en mairie avant le 27 octobre

Vendredi 9 novembre à partir de 20 heures: tarot du téléthon salle polyvalente de Gilley

Dimanche 11 novembre à 11h30: cérémonie commémorative au monument aux morts d'Arçon, précédée de la messe à 10h30

Les 7 et 8 décembre: Téléthon à Gilley

Samedi 15 décembre: Marché de Noël

Urgences: 112

- Pompiers: 18 ou 112
- SAMU: 15 ou 112
- Médecin de garde nuit, week-end et jours fériés: 3966
- Pharmacie de garde week-end et jours fériés: 03 81 38 51 10 (police de Pontarlier)
- Centre anti-poison de Strasbourg: 03 88 37 37 37
- Gendarmerie: 17 (ou Pontarlier: 03 81 39 06 60)
- EDF sécurité: 0 810 333 025

Les associations d'Arçon

A.S.A (foot)
GUINCHARD Christophe
5 rue du Château d'eau
03.81.39.07.38

La Perce Oreille
MAUGAIN Félix - 12 rue du Canal
03.81.39.76.13

Club de l'amitié
HENRIET Bernard - 23 Grande Rue
03.81.39.56.61

La Sittelle
CHABOD Claude - 7 rue du Cotay
03.81.39.06.27

Association de chasse
MERCET Alain - 1 rue du Rochera
03.81.39.12.08

Association des parents d'élèves
BOURIOT Christophe
4 rue Mont Girod
03.81.46.31.60

Danse Attitude
GIRARD Carol - 10 Grande rue
03.81.46.62.73

Tennis club d'Arçon
SIMON Michel - 2 rue du Croset
03.81.39.05.46

Gym féminine volontaire
GIRARDET Monique - 42 Grande Rue
03.81.39.31.61

Les fortes têtes
PICOT Jérôme - 6 rue des Côtes
09.79.66.43.70

Les arts sont créatifs
QUERRY Frédérique
4 rue du Bois de l'oie
03.81.46.72.33

Au cheval d'Arçon
DELACROIX Alain - 8 Grande Rue
03.81.39.61.63

APA Pays Afrique
MARGUET Bernadette
Les Granges
03.81.39.00.49

Association des instituteurs de l'école d'Arçon
CHAMBELLAND Jean-François
12 rue des Tilleuls
03.81.39.06.80

Arçon VTT
MAUGAIN Christophe
3 impasse des Vignes
03.81.46.31.82

LACIM
GUINCHARD Reine - 5 rue du Château
03.81.39.07.38

QI GONG
GIRARDET Patricia - 9 Grande rue
03.81.46.61.28

Repas de quartier

Rue du général Marguet

Tous les habitants de la rue du Général Marguet se sont retrouvés le samedi 30 juin pour leur fête de quartier.

Comme d'habitude le panier pique-nique était garni de joie et de bonne humeur. L'apéritif a été offert par Joëlle, Roland, Elisabeth, Michèle et Manu. Une belle soirée très réussie malgré l'orage et la grêle qui se sont invités.

Léon Duffet



Village Haut

Le samedi 30 juin dernier notre quartier organisait son traditionnel repas annuel rassemblant nombre de participants. La journée commençait sous un soleil radieux à l'ombre du chapiteau, lequel dans la soirée nous abritait du violent orage de grêle qui s'abattait sur notre village, sans perturber pour autant la chaude ambiance entretenue par les joyeux convives.

Monique Girardet



Les Ecartés

Par une belle journée estivale, les habitants des fermes d'Arçon se sont retrouvés le samedi 8 septembre chez Anne-Marie et Eric Roland, qui les ont très bien reçus.

Ce repas est une tradition qui a été mise en œuvre il y a quatre ans, afin que les voisins de la commune les plus éloignés les uns des autres puissent se rencontrer l'espace d'une journée.

A chaque fois, c'est avec grand plaisir que petits et grands, jeunes et moins jeunes, se retrouvent en toute simplicité. Cette journée est également l'occasion pour certains enfants de savourer les joies de la ferme (animaux, tracteurs, ...).

Pour clore cette belle journée, tout le monde a pu apprécier le spectacle mis en place par les filles.

Virginie Maugain



Village Bas

Comme chaque année le 14 juillet, les voisins du village bas se sont retrouvés autour d'un barbecue sur le terrain de foot. Cette journée a été riche en émotions, entre le concert vocal de Michelle, le tournoi de foot inter-génération avec Roger comme grand leader, l'initiation au golf de Jean-Baptiste, le spectacle pyrotechnique de nos artificiers qui ont bravé l'averse, ainsi que la soirée dansante jusqu'au petit matin avec la cocotte minute à bec magique de Nicolas.

Durant l'après-midi un hommage à été rendu à Fabien Dornier et Nathalia pour leur dernière participation à la fête de quartier car ils ont rejoint le Mont Girod.

Merci aux jeunes du quartier pour l'organisation de cette belle rencontre.

Joël Maugain



Brûlage

Ne brûler pas les déchets !

Vous brûlez vos déchets par facilité, par habitude, pour vous chauffer, pour en réduire la quantité et ainsi limiter votre facture ?

NE BRÛLEZ PAS LES DÉCHETS !

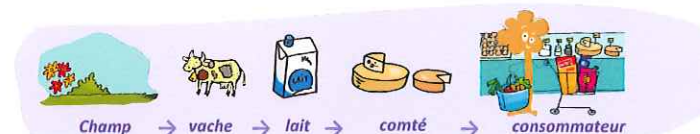
Outre les fumées et les nuisances olfactives pour le voisinage, le brûlage des déchets à l'air libre ou dans une installation de chauffage (poêle, cheminée) nuit à votre santé et à l'environnement.

Les déchets contiennent un large éventail de matières (plastiques, papiers, cartons, matières organiques...) et de produits chimiques (métaux lourds, plomb, arsenic, PCB...).

Brûler ces déchets ne détruit pas les produits chimiques qu'ils contiennent. Le brûlage modifie leur forme par des réactions chimiques imprévisibles et nocives. Les dioxines ne sont qu'un des nombreux polluants produits par le brûlage des déchets. Ces agents cancérigènes, toxiques, ne se décomposent pas et sont émis en quantité importante. Une fois dispersés dans l'air, ils se déposent au sol, dans l'eau et sur les végétaux. Consommés par les animaux, les poissons, les plantes, eux-mêmes consommés en haut de la chaîne alimentaire par les humains.

Exemple :

Même le brûlage des papiers peut être risqué en raison de la composition chimique des encres notamment. Ils peuvent également contenir du plastique (prospectus, magazines). Du papier d'apparence propre peut contribuer à la formation de polluants lorsqu'il est brûlé.



Savez-vous que le brûlage est considéré par l'État comme une infraction ?

Le règlement sanitaire départemental du Doubs, dans son article 84, interdit le brûlage des déchets à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Les déchets verts entrent dans cette catégorie. Pour les déchets des entreprises, leur brûlage constitue une infraction à l'article L 541-25 du code de l'environnement.



Alors que faire ?

D'autres solutions existent que de brûler ses déchets. Il est possible d'agir en amont, et de décider de réduire la quantité et la toxicité des déchets, à l'achat par exemple en bannissant les emballages superflus, en disant stop au tout jetable, en réduisant les produits toxiques...

Trier pour recycler les déchets est une solution bien plus favorable à l'environnement ; vous pouvez pratiquer les bons gestes pour un recyclage de qualité en suivant correctement les consignes de tri du bac jaune, des colonnes à verre, et aussi des déchèteries.

Et pour les déchets de cuisine, pratiquer le compostage ou le lombricompostage permet en plus de fabriquer son propre terreau.

Quant au jardin, soyez convaincu qu'il est plein de ressources... pratiquer le compostage, le paillage, le broyage permet de réduire les déchets du jardin.

N'hésitez pas à contacter le SMCOM en appelant le numéro vert au 0800-970-071 pour demander :

- le guide de la réduction des déchets ;
- et/ou le petit manuel des ressources du jardin qui vous donnera des recettes pour savoir quoi faire des tontes de jardin, des tailles de haies, arbustes, arbres, des feuilles mortes, des fanes de végétaux, des fleurs fanées... ;
- et/ou des précisions sur le tri des déchets...